

CONVENTION POUR LA SAISON 2010 - 2011

Partenariat entre clubs visant une étroite collaboration
en matière de formation de jeunes joueurs

1. Les clubs soussignés conviennent d'un partenariat visant une étroite collaboration en matière de formation de jeunes joueurs. Le terme " joueurs " utilisé dans le présent texte est également applicable pour les " joueuses " .
2. Par la signature de la présente convention, les clubs-partenaires entendent notamment respecter les directives relatives aux mouvements jeunesse dans les clubs (DL 213 et DLF 405).
3. La convention est valable à partir de la date de sa signature et jusqu'à la fin de la saison 2010 - 2011.
4. Les clubs-partenaires s'engagent mutuellement, dans le cadre de leur collaboration, à tout mettre en œuvre pour favoriser la formation et l'encadrement technique des jeunes joueurs concernés par ces facilités.
5. Ces jeunes joueurs devront notamment pouvoir concilier dans les meilleures conditions leurs activités sportives avec leur contexte scolaire et professionnel.
6. Les clubs-partenaires s'engagent également à ne pas signer d'autre partenariat que celui décrit dans la présente convention.
7. Des arrangements séparés visant des ouvertures financières, techniques ou administratives entre les clubs-partenaires peuvent être conclus. Dans ce cas, ni le Comité de la LNBA ni le Comité de la Commission Ligue Nationale Féminine ni le Comité Directeur de Swissbasketball ne peuvent être rendus responsables de la non exécution des obligations convenues de part et d'autre. Ces arrangements font partie intégrante du présent document et doivent impérativement figurer au dos de la présente convention ou en annexe.
8. Les clubs-partenaires ont pris note qu'un original de la présente convention doit être déposé, par lettre signature, au secrétariat de la LNBA/CLNF, case postale 71, 2006 Neuchâtel, ceci avant le 15 septembre 2010.
9. Les clubs-partenaires ont connaissance que seuls le Comité de la LNBA ou celui de la Commission Ligue Nationale Féminine sont habilités à accepter ou refuser le partenariat proposé.

Ainsi fait à

le

Signatures officielles des clubs partenaires :

.....

.....